

21.3.2019

A8-0173/554

Amendement 554
Cristian Dan Preda
au nom du groupe PPE

Rapport **A8-0173/2019**
Pier Antonio Panzeri, Cristian Dan Preda, Frank Engel, Charles Goerens
Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
(COM(2018)0460 – C8-0275/2018 – 2018/0243(COD))

Projet de résolution législative
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de résolution législative

Amendement

1 bis. approuve sa déclaration annexée à la présente résolution;

Or. en

Pour information, la déclaration est libellée en substance comme suit:

Le Parlement européen déplore que sa résolution du 14 mars 2018^{1 bis} appelant au maintien d'instruments séparés spécifiques pour l'aide de préadhésion, la politique de voisinage, le développement et l'aide humanitaire n'ait pas été prise en compte par la Commission. Nonobstant sa volonté d'œuvrer à l'amélioration de la proposition législative actuelle, le Parlement demeure disposé à discuter, au cours des négociations avec le Conseil, de la possibilité de séparer les dispositions relatives à la politique de voisinage et de mettre en place un instrument autonome afin de refléter de manière adéquate l'importance politique de la relation de l'Union avec les pays voisins.

^{1 bis.} Textes adoptés de cette date, P8_TA(2018)0075.